

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du Lundi 11 Décembre 2017**

Présents :

- Commune de BROUSSES et VILLARET : Mme Danièle NICOLAOU
- Commune de CAUDEBRONDE : Mr Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Mr Paul GRIFFE - Mr Jean Pierre BOUISSET – Mr Laurent RIVES - Mr Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FONTIERS-CABARDES : Mr Gilbert PLAGNES
- Commune de FOURNES CABARDES : Mr Guy CHIFFRE- Mme Sylvette RIEUSSEC
- Commune de FRAISSE CABARDES :
- Commune des ILHES CABARDES : Mr Henri ICHE
- Commune de LABASTIDE ESPARBAIRENQUE : M Nicolas LASSALLE
- Commune de LACOMBE : Mme Martine DOREMUS – Mr Robert PRADES
- Commune de LAPRADE :
- Commune de LASTOURS : Mr Jean-Louis TEISSIE
- Commune de LATOURETTE CABARDES :
- Commune de LES MARTYS : Mr André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mr Gilbert BATLLE - Mr Denis LE COZ
- Commune de MIRAVAL-CABARDES :
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Mr Henri ESCUDIE
- Commune de ROQUEFERE : Mr BELS Francis
- Commune de SAINT DENIS : Mr Gérard BONNAFOUX - Mr Michael LAURENT - Mme Chantal CONSTENSA
- Commune de SAISSAC : Mr Éric BETEILLE - Mr Philippe HORTALA – Mr HERRERO David- Mme Pascale FUMEY
- Commune de SALSIGNE : M Stéphane BARTHAS
- Commune de TRASSANEL : Mme Christiane GROS – Mme Claude ASSEMAT
- Commune de VILLANIERE : Mme Mireille GARCIA - Mme Josette MONTECH
- Commune de VILLARDONNEL : Mr Luciano STELLA – Mr Daniel GERI- Mme Martine GARCIA

Absents :

Mme Janine CROS GIRAL (Fontiers cabardes) - Mr Guy Jalabert (Fraise Cabardes) - Mr Régis HUC (Labastide Esparbairénque) Mr Jean-Michel COURREAU (Laprade) - Mr Jean-Claude PECH (Latourette Cabardes) - Mr Joseph SKALA (Miraval-Cabardes) - Mme Sylvie LEENHARDT (Pradelles-Cabardes)-

Procurations :

Mme Celine VICENT de la commune de Saissac a Mr Eric BETEILLE
Mr Sacha DJORDJEVIC de la commune de Cuxac Cabardes à Mr Paul GRIFFE

Monsieur Le Président ouvre la séance et informe qu'il y a 31 votants dont 3 procurations.

Monsieur Jean-Baptiste Ferrer est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Président apporte quelques modifications au CR du Conseil Communautaire du 14 Novembre et notamment un éclaircissement au sujet de la localisation du CIAS.

Monsieur Béteille intervient au sujet du mode d'élection et du scrutin de liste.

Monsieur Le Président répond qu'il a bien évoqué le projet de constitution d'une liste composée de membres du bureau du SIVOM actuel et de membres du bureau de la CDC. Un courrier envoyé début décembre, a ensuite précisé le mode de scrutin. Ce sujet faisant partie du premier point de l'ordre du jour, Monsieur Le Président demande si le compte rendu du conseil communautaire du 11 Décembre peut être validé.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 31

INFORMATION DES DECISIONS DU BUREAU

▪ Convention de mise à disposition d'un agent avec l'Association l'Eau Vive

Dans le cadre de sa compétence liée à la Culture, et suite à la fin de la mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération de Carcassonne à l'Eau Vive, le bureau après avis du Comité Technique Paritaire a validé la mise à disposition un agent de la Communauté de Communes à cette association. La mise à disposition porte un temps hebdomadaire à 12.00 heures.

FINANCES / PERSONNEL / SOCIAL

▪ Election des représentants du conseil communautaire au conseil d'administration du CIAS

Comme présenté lors du Conseil Communautaire du 14 Novembre 2017, Monsieur Le Président rappelle que le Conseil d'Administration du CIAS est composé en plus du Président (qui est membre de droit), de 8 Administrateurs élus parmi les Conseillers Communautaires titulaires et 8 Administrateurs désignés parmi la société civile. Ces administrateurs devront justifier une expérience liée aux personnes âgées, à l'insertion, aux personnes porteurs d'handicaps, à une qualification en matière sociale.

Monsieur Lassalle rejoint la séance ce qui porte le nombre de votants à 32.

Monsieur Le Président explique la démarche initiée par le Bureau de la Communauté de Communes, démarche expliquée lors du Conseil Communautaire du 14 Novembre. Il s'agit de proposer une liste composée de 3 membres du bureau actuel du SIVOM et qui sont également conseillers communautaires titulaires et 5 membres du bureau de la Communauté de Communes.

Monsieur Le Président rappelle qu'une Commission des Communes du CIAS de la Montagne Noire composée d'un référent par communes sera associée à la vie du CIAS.

Ces 23 membres référents n'auront bien sûr par de voix délibératives mais pourront participer aux réunions du CA du CIAS.

Ainsi, en plus des administrateurs du CIAS, chaque commune sera associée au développement des services du CIAS.

Un lien direct pourra ainsi être effectué entre le CIAS et tout le territoire.

Dans cette optique, Monsieur Le Président propose un mode de scrutin de liste sans panachage.

Monsieur Béteille intervient et trouve que ce mode de scrutin autorisé par la loi n'est pas démocratique. Il est dommageable de ne pas laisser l'opportunité à ceux qui le souhaitent de siéger au CA du CIAS.

Monsieur Le Président, en accord avec le bureau de la CDC, explique qu'en cas de candidatures, certains vice-présidents déjà bien occupés par leurs délégations respectives, pourront laisser leur place. De plus, à l'image de Monsieur Bouisset, la représentativité des communes au sein de la commission des communes permettra à chacun d'être associé aux décisions.

Monsieur Géri partage la position de Monsieur Béteille et affirme que cette méthode verrouille le CIAS.

Monsieur Stella intervient et affirme que d'un point de vue démocratique, cette méthode peut présenter certaines limites. Monsieur Stella fait part qu'il est très engagé dans sa délégation liée au service environnement, siège au bureau du COVALDEM, et de sa mandature en tant que Maire. C'est pourquoi il laissera sa place à une personne qui désire s'investir dans ce CIAS.

Ce CIAS tout le monde l'a voulu, l'idée est donc d'aboutir à une idée partagée de la composition de ce CA. Monsieur Stella rappelle ensuite la difficulté pour avoir le quorum dans certaines instances, et notamment celle du SIVOM. Les personnes qui souhaitent être candidats devront s'investir pleinement dans cette mission dans la durée pour l'avenir du CIAS.

Monsieur Le Président insiste, chaque commune sera invitée au titre de la commission des communes et propose la liste modulable suivante :

- Paul Griffe
- Mireille Garcia
- Gilbert Battle
- Philippe Hortala
- Stéphane Barthas
- Jean-Pierre Bouisset
- André Guitard
- Luciano Stella

Monsieur Béteille ne remet pas en cause les différents propos, mais d'autres personnes sont certainement aussi aptes pour assumer cette fonction.

Monsieur Le Président demande s'il y a des candidatures.

Madame Chantal Constansa est candidate.

Monsieur David Herrero est candidat

Monsieur Déniel Géri est candidat

Monsieur Bouisset, Monsieur Guitard et Monsieur Stella se retirent de la liste pour conclure à la liste suivante :

- Paul Griffe
- Mireille Garcia
- Gilbert Battle
- Philippe Hortala
- Stéphane Barthas
- Chantal Constansa

- David Herrero
- Daniel Géri

Monsieur Le Président propose ainsi un mode de scrutin de liste sans panachage

Tous pour

Monsieur Le Président demande aux membres présents de procéder au vote.

Après le vote par 31 voix pour et une abstention, la liste présentée est élue au conseil d'administration du CIAS.

▪ **Pacte de confiance et de solidarité des 23 communes de la CDC Montagne Noire pour la reprise du SIVOM**

Monsieur Le Président réitère sa volonté de faire appel à une répartition libre du FPIC 2018 et années suivantes pour assurer l'autofinancement du CIAS et ne pas impacter ainsi la fiscalité locale. Aussi, il est proposé d'acter cette prise de position par un pacte de confiance et de solidarité déjà exposé au conseil communautaire du 14 Novembre. Ce pacte sera également proposé au vote des 23 conseils municipaux des communes membres de l'intercommunalité.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

▪ **Création d'un emploi permanent à temps non complet – 17 h 50**

Monsieur Saxe explique que la Communauté de Communes a procédé au recrutement d'un adjoint technique en contrat accroissement temporaire d'activité en décembre 2016 pour l'agent en charge de l'entretien des locaux du siège de la Communauté de communes. Ce type de contrat ne pouvant excéder 1 an, il est proposé de créer un emploi permanent à temps non complet – 17 h 50 pour une durée hebdomadaire de 4.5 heures.

Monsieur Le Président propose de passer au vote concernant la création de ce poste :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

▪ **Création d'un emploi permanent à temps non complet et validation du tableau des emplois**

Monsieur Saxe explique que le Comité Technique du 6 Décembre a émis un avis sur une série de suppressions de postes liées à des actualisations ou au non remplacement d'agents aujourd'hui retraités. Ces suppressions de postes vacants permettent une actualisation du tableau des emplois. A ce jour, la composition des emplois de la CDC est la suivante :

CATEGORIES	NBR POSTES OUVERTS
A	3
B	9
C	58
TOTAL	70

FILIERES	NBR POSTES OUVERTS	OCCUPES	VACANTS
ADMINISTRATIVE	11	11	0
TECHNIQUE	21	18	3
SPORTIVE	3	3	0
ANIMATION	17	16	1
MEDICO-SOCIALE	5	5	0
SOCIALE	13	13	0
TOTAL	70	66	4

	OUVERTS
NBRE ETP	27,00

Il est également nécessaire de procéder à une régularisation, celle de la création d'un emploi permanent à temps non complet – 17 h 50 pour l'école de Salsigne.

Monsieur Le Président propose de passer au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

▪ **Remplacement d'un fonctionnaire stagiaire ou titulaire ou d'un contractuel indisponible**

Monsieur Saxe rappelle que par délibération du Conseil Communautaire du 8 Avril 2015, le Président de la CDC a reçu une délégation pour l'établissement de contrats liés à l'absence d'un fonctionnaire ou d'un contractuel. La délibération prévoit un indice de rémunération selon les cadres d'emploi suivants :

Nouveaux grades

<i>Adjoint technique 2ème classe</i>	-	<i>Adjoint Technique Territorial</i>
<i>Adjoint d'animation 2ème classe</i>	-	<i>Adjoint Territorial d'Animation</i>
<i>Adjoint administratif 2ème classe</i>	-	<i>Adjoint Administratif Territorial</i>
<i>Agent social de 2ème classe</i>	-	<i>Agent Social</i>
<i>Educateurs de jeunes enfants</i>	-	<i>inchangé</i>
<i>Rédacteur</i>	-	<i>inchangé</i>

Il est proposé de délibérer sur une actualisation des grades telle que mentionnée et l'ajout des grades suivants :

Infirmière actualisation, Auxiliaire de puériculture, Puéricultrice

Monsieur Le Président demande au Conseil de bien vouloir délibérer :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

▪ **Recrutement d'agents non titulaires compte tenu de l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité**

Monsieur Saxe explique qu'il s'agit de renouveler cette délégation au Président avec une extension sur des postes de catégorie A et B. Certaines situations de remplacement d'agent sur la filière médico-social ont pu poser problème.

Monsieur Le Président propose de passer au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

▪ **Précision Délibération Instituant le RIFSEEP, part du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)**

Monsieur Hortala explique que le CDG 11 avait acté la possibilité d'inscrire un montant du complément indemnitaire annuel à 0 € dans la délibération.

La Préfecture de l'Aude a conservé le caractère exécutoire de la délibération du 26 juin 2017 instituant le RIFSEEP, mais demande à ce qu'un montant supérieur à 0 € soit inscrit pour le CIA.

Le comité technique a été saisi sur le sujet le 6 décembre.

Il est proposé d'inscrire le montant maximum du CIA à savoir :

- 15 % du plafond global du RIFSEEP pour les fonctionnaires de catégorie A
- 12 % du plafond global du RIFSEEP pour les fonctionnaires de catégorie B
- 10 % du plafond global du RIFSEEP pour les fonctionnaires de catégorie C

L'autorité territoriale définira ensuite par arrêté individuel l'attribution du CIA. Pour le moment, il n'est pas prévu de l'instaurer. Cependant, rien n'interdit d'avoir une réflexion sur le sujet et sur les critères d'attribution.

Monsieur Hortala informe que certaines collectivités ont pu mettre en place ce CIA avec une dégressivité appliquée en fonction du temps de présence des agents.

Monsieur Saxe précise que la CDC de la Montagne Noire connaît un taux d'absentéisme similaire au taux national pour les collectivités de même strate. Même s'il ne faut pas se satisfaire de ce chiffre avec une ambition de toujours faire mieux, il donne un ordre d'idée sur la situation de la CDC.

Monsieur Bels pense qu'il vaut mieux instaurer un principe basé sur le mérite et des objectifs plutôt que la présence des agents.

Monsieur Le Président complète en affirmant que la mise en place du CIA n'est pas encore d'actualité et charge la commission finances personnel social d'avoir une réflexion sur le sujet.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

▪ **Validation du Guide du Salarié**

Monsieur Hortala explique que le guide du salarié est un document de référence qui fixe les règles communes de la vie professionnelle de l'agent dans la collectivité et notamment :

- le temps de travail
- les autorisations d'absences
- la maladie
- les obligations du fonctionnaire
- la formation

....

Le guide du salarié datant de 2014, a ainsi pu être complété, amélioré en tenant compte des trois années d'exercice de la CDC. L'actualisation du Guide a été présentée en Comité Technique et a recueilli un avis favorable.

Ce guide sera glissé sera communiqué lros des vœux aux agent le 18 décembre pour être effectif au 1^{er} janvier 2018.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

▪ **Décision modificative budgétaire:** Virement de crédits du Chapitre 022 dépenses imprévues au Chapitre 012 charges de personnel (Budget principal)

Dans le cadre du chapitre 012, il convient de procéder à un virement de crédit du chapitre 022 dépenses imprévues pour un montant estimé au jour de la rédaction de la présente note à 20 000 €. Ce dépassement est lié à une régularisation de l'assurance statutaire de la CDC.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

▪ **Décision modificative budgétaire :** Virement de crédits du Chapitre 022 dépenses imprévues au Chapitre 042 Virement de crédits du Chapitre 13 au Chapitre 040 (Budget Principal)

Il s'agit d'une régularisation sur les ouvertures de crédits liées aux opérations d'amortissement pour une somme de 1 582.65 € arrondi à 1600 €.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

▪ **Demande de subvention MSAP au titre du FNADT et du fond inter-opérateurs**

A l'image de l'année 2017, Monsieur Saxe explique qu'il s'agit de procéder à une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FNADT et du fond inter-opérateur à hauteur de 17 500 € chacun.

A ce sujet, depuis quelques jours, les MSAP sont chargées d'accompagner l'utilisateur dans les demandes de permis de conduire et de cartes grises. La Préfecture ne proposera plus ce type de service. (un espace numérique a été mise en place à la Préfecture).

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

- **Convention de financement des travaux de réduction de la vulnérabilité prescrits par le Plan de Prévention des Risques Technologiques de Titanobel à Cuxac-Cabardès**

La convention fixe la part respective du financement des différentes parties prenantes nécessaire à la réalisation des travaux de protection des populations prescrits dans le PPRT de Titanobel à Cuxac-Cabardès.

Le financement de la CDC de la Montagne Noire porte sur le tableau prévisionnel suivant :

Contibuteurs financiers	Participations maximales	% de contribution
Exploitant : Titanobel	1 230 000 €	25%
Commune de Cuxac-Cabardès	1 024 344 €	20,82 %
Communauté Commune de la Montagne Noire	89 544 €	1,82 %
Département de l'Aude	61 008 €	1,24 %
Région Occitanie	30 996 €	0,63 %
SMAC	12 300 €	0,25 %
SIAH Fresquel	11 808 €	0,24 %
Total	2 460 000 €	50%

Monsieur Griffé précise que le PPRT est issu d'une obligation légale mis en place suite à la catastrophe d'AZF. Chaque entité qui prélève l'impôt sur la commune est appelée à contribution pour subventionner la mise aux normes des bâtiments.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

- **Motion sur l'exercice de la compétence Eau et Assainissement**
- **Motion au sujet des Contrats aidés**
- **Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité**

Monsieur Le Président expose la proposition de trois mentions présentée par l'Association des Maires. Elles concernent une modification de la loi Notre concernant le transfert de la compétence eau et assainissement, le renouvellement des contrats aidés et le soutien de l'Etat envers les communes rurales. Concernant le premier sujet, Monsieur Le Président informe que Madame La député de la circonscription, Madame Hérin sera sollicité sur le sujet.

Monsieur Le Président propose à l'assemblée de délibérer et de voter ces 3 motions.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

COMMISSION PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE

- Composition de la commission

Monsieur Barthas propose de remplacer le membre de la commission Madame Sophie VICENS par Madame Martine GARCIA, conseillère communautaire de Villardonnell.

Monsieur Le Président demande à l'assemblée de passer au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

- Convention avec le médecin référent des crèches intercommunales

Monsieur Barthas explique qu'il s'agit de renouveler la convention pour l'année 2018 avec le médecin référent des deux structures, le Docteur Rivière pour un montant global de 400 €.

Monsieur Le Président demande à l'assemblée de passer au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- **Transfert de la compétence GEMAPI par la CDC de la Montagne Noire au Syndicat Mixte Aude Centre et au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Fresquel : désignation des délégués**

Dans le cadre de l'application de la GEMAPI et du transfert de cette compétence aux syndicats de Bassin concernés, il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués par la Communauté de Communes à savoir :

- Le syndicat Mixte Aude Centre, pour 4 communes sur une partie de leur territoire : Cuxac-Cabardès, Labastide EsparbaPirenque, Les Martyrs, Pradelles Cabardès et pour 12 communes sur la totalité de leur territoire : Fournes-cabardès, Fraisses-Cabardès, La Tourette-Cabardès, Lastours, Les Ilhes, Mas-Cabardès, Miraval-Cabardès, Roquefère, Salsigne, Trassanel, Villanière, Villardonne

- Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Fresquel, pour 3 communes sur une partie de leur territoire : Cuxac-Cabardès, Les MARTYS, Saissac et pour 5 communes sur la totalité de leur territoire : Brousses et Villaret, Caudebronde, fontiers Cabardès, Lacombe et Saint-Denis.

Il s'agit de désigner les délégués de la CDC de la Montagne Noire à ces deux syndicats. Leur nombre doit être égal au nombre des délégués des communes précédemment adhérentes, soit :

- 16 délégués titulaires et 16 délégués suppléants pour le Syndicat Mixte Aude Centre
- 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants pour le SIAH Fresquel.

Selon l'article L.5711 du CGCT, le choix de désignation peut porter sur l'un des délégués communautaires ou sur tout autre conseiller municipal d'une commune membre.

Suite aux informations de chaque commune, il est proposé la désignation suivante :

- Pour le SMAC

Commune de Cuxac-Cabardès

Délégué Titulaire : Laurent RIVES / Délégué suppléant : Sacha DJORDJEVIC

Commune de Labastide-Esparbairénque

Délégué Titulaire : Régis HUC / Délégué suppléant : Nicolas LASSALLE

Commune de Les Martyrs

Délégué Titulaire : Claude BONNET / Délégué suppléant : Franck GARCIA
Commune de Pradelles Cabardès
Délégué Titulaire Jacques ICHER / Délégué suppléant : Sylvie Leenhardt
Commune de Fournes-Cabardès
Délégué Titulaire Guy CHIFFRE / Délégué suppléant : Sylvette RIEUSSEC
Commune de Fraisses-Cabardès
Délégué Titulaire : Jérôme SOUVERAIN / Délégué suppléant : Guy JALABERT
Commune de La Tourette-Cabardès
Délégué Titulaire : Hubert GUERIN / Délégué suppléant : Joël GUERIN
Commune de Lastours
Délégué Titulaire : Lucien LEENARTS / Délégué suppléant : Lacène MEBROUK
Commune de Les Ilhes
Délégué Titulaire : Henri ICHE / Délégué suppléant : Bernard ROGER
Commune de Mas-Cabardès
Délégué Titulaire : Gilbert BATLLE / Délégué suppléant : Denis LE COZ
Commune de Miraval-Cabardès
Délégué Titulaire : Gérard FERNANDEZ / Délégué suppléant : Charles OBERTI
Commune de Roquefère
Délégué Titulaire : Francis BELS / Délégué suppléant : Denis LAUSSE
Commune de Salsigne
Délégué Titulaire : Stéphane BARTHAS / Délégué suppléant : Marc MASIA
Commune de Trassanel
Délégué Titulaire : Christiane GROS / Délégué suppléant : Luc LEMAZURIER
Commune de Villanière
Délégué Titulaire : Guy CALIS / Délégué suppléant : Mireille GARCIA
Commune de Villardonnel
Délégué Titulaire : Régis CROS / Délégué suppléant : Serge JAUNE

- Pour le SIAH

Commune de Cuxac-Cabardès
Délégué Titulaire : Sacha DJORDJEVIC / Délégué suppléant : Laurent RIVES
Commune de Les Martys
Délégué Titulaire : Claude BONNET / Délégué suppléant : Franck GARCIA
Commune de Saissac
Délégué Titulaire : David HERRERO / Délégué suppléant : Jean DONS
Commune de Brousse et Villaret
Délégué Titulaire : Danièle NICOLAOU / Délégué suppléant : Jacques HUGNON
Commune de Caudebronde
Délégué Titulaire : Jean-Pierre SALVAGNAC / Délégué suppléant : Loïc CASINO
Commune de Fontiers Cabardès
Délégué Titulaire : Gilbert PLAGNES / Délégué suppléant : Christian JIMENEZ
Commune de Lacombe
Délégué Titulaire : Marcel MAILLOL / Délégué suppléant : Benoît SOULIER
Commune de Saint-Denis
Délégué Titulaire : Robert CHABAUD / Délégué suppléant : Patrick FOLCH

- Questions diverses

Monsieur Le Président fait part des dates suivantes :

Vœux des agents de la CDC par les membres du bureau : 18 Décembre 2017
Noël des crèches : 20 Décembre 2017
Etude eau et assainissement : Présentation du Diagnostic le 8 Janvier 2018

Conseil Communautaire : 15 Janvier 2018.

Lors de ce Conseil Communautaire, Monsieur Sébastien Pla, Conseiller Régional, sera présent afin d'expliquer le nouveaux dispositif des aides de la Région.

Vœux de la Communauté de Communes : 23 Janvier

Monsieur Béteille intervient et demande si la crèche intercommunale localisée à Saissac sera bien fermée pendant les 15 jours des vacances scolaires de fin d'année.

Monsieur Barthas répond dans l'affirmative, un calcul démontrant que la fréquentation n'est pas assez suffisante pour justifier cette ouverture.

Monsieur Béteille demande si la CDC mettre en place un service minimum dans le cas où les enseignant de l'école de Saissac ne pourrait pas se rendre sur leur lieu de travail en cas de neige.

Monsieur Saxe précise que légalement, le service minimum est imposé aux collectivités en cas de grève du corps enseignant. Pour tout autre cas, le temps scolaire est de la responsabilité de l'éducation nationale qui devrait s'organiser dans pareille situation.

Monsieur Guitard ajoute ses inquiétudes sur la responsabilité de la CDC en cas d'incidents et s'interroge sur l'aspect financier où la CDC engagerait ses agents pour un temps dont elle n'a pas la compétence. La CDC prendra ses responsabilités et ne laissera pas les enfants '*dans la rue*' mais elle ne se substituera en aucun cas à l'éducation nationale.

20 h 20 fin de séance